

Séance plénière du mardi 6 octobre 2020

Commission Finances-Europe

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional

Plan d'accélération de l'investissement régional

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

De 2020 à 2022, le plan d'accélération de l'investissement régional mobilisera 540 millions d'euros autour de trois priorités :

- Accélérer la transition écologique et énergétique (263,65 M€).
- Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi (171,95 M€).
- Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale (104.5 M€).

À terme, ce plan doit permettre de générer une activité économique approchant les 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises, dans le but de sauvegarder l'emploi. Il comporte une dimension sociale qui se traduit notamment par un système de contreparties sociales et sociétales associées aux aides économiques, visant à répondre aux enjeux majeurs de la crise.

Le plan d'accélération de l'investissement régional s'appuie sur une méthode qui favorise :

- La complémentarité avec les mesures inscrites à France Relance.
- La coordination avec les fonds européens annoncés (conseil européen de mi-juillet).
- La concertation avec les branches professionnelles, les filières et les partenaires sociaux.
- La complémentarité avec les initiatives des autres collectivités locales.
- L'articulation avec les projets inscrits au CPER.
- Un pilotage régulier et une gestion budgétaire adaptée du plan.

Avis du CESER

Un plan d'accélération des investissements, entre relance et transitions

L'Exécutif indique que le plan d'accélération de l'investissement régional vise à "mobiliser tous les moyens financiers disponibles pour participer au rebond le plus fort possible de l'économie régionale d'aujourd'hui à fin 2022, afin de répondre aux enjeux de la crise économique liée au Covid-19". Il se déploie dans "une logique de soutien, d'appui et de relance des acteurs économiques du territoire, en réaction aux effets de la crise sanitaire" et il se fonde sur des "mesures articulées avec l'État et l'Europe en direction des entreprises de la Région".

Ce plan ambitionne ainsi "d'intervenir massivement auprès des acteurs touchés afin de limiter les effets de la crise", notamment en finançant rapidement des actions qui impactent la sauvegarde de l'emploi. D'autre part, il vise à "accélérer la transition énergétique et écologique, notamment en accélérant les mesures d'accompagnement prévues par le SRADDET". À ce titre, la Région considère que ce plan "constitue une opportunité pour accélérer la transformation de l'ensemble des secteurs vers des modèles plus durables, moins dépendants et valorisant davantage les ressources locales et les circuits courts".

Le CESER prend acte de ces éléments de cadrage orientés vers la relance/rebond économique et les transitions/mutations sociétales, l'Exécutif régional entendant donner la priorité à l'accélération d'opérations d'investissement entre 2020 à 2022 :

- D'une part, le CESER note le pragmatisme et le volontarisme de la Région qui souhaite financer des opérations déjà recensées ou dont la réalisation pourra intervenir rapidement. Ce pragmatisme est rendu nécessaire par la temporalité du plan (2 ans) et par sa première finalité (rebond économique).
- D'autre part, il considère que l'articulation entre les finalités de rebond immédiat et celles de transitions gagnerait à être davantage développée et précisée, notamment entre certaines mesures et certaines priorités du plan.

- Enfin, en matière de transitions, le CESER note avec satisfaction qu'une part importante du budget du plan soit consacrée aux enjeux du changement climatique et tout particulièrement à la réduction des gaz à effet de serre, avec un total de 181,6 M€ représentant 33% du budget (Rénovation énergétique : 69,4 M€. Énergies renouvelables : 32,5 M€. Mobilités : 79,7 M€). En cela, ce plan répond globalement aux enjeux de transition énergétique identifiés par le CESER dans sa contribution relative au plan de relance (septembre 2020).

Plus globalement, le CESER salue la volonté de relance de l'économie régionale portée par ce plan. Il mesure toute la complexité de gérer cette relance avec d'importantes contraintes de délais, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du plan. La nécessaire complémentarité avec les mesures européennes, nationales et locales constitue un degré de complexité supplémentaire.

Soutenir l'investissement immatériel

Le CESER prend acte que ce plan est dédié au financement de projets d'investissement. Ainsi, pour les actions relevant de dépenses de fonctionnement, la Région indique que "l'ambition de ce plan (...) n'obère pas la capacité de la collectivité de maintenir ses services au public et ses politiques publiques relevant de la section de fonctionnement", ce point devant être "illustré par la préparation du budget primitif 2021".

Il souhaite que la Région accorde une attention toute particulière aux investissements immatériels, sous réserve des dépenses de fonctionnement qui seront prévues par le prochain budget primitif¹. D'une part, les investissements immatériels concernent toutes les structures qui concourent à l'économie (entreprises, associations, organismes de formation...). D'autre part, ils sont indispensables pour investir dans le capital humain et accompagner les entreprises vers des secteurs d'avenir (ex : financement d'audit stratégique). À ce titre, les compétences recouvrent un enjeu de compétitivité d'autant plus important que la crise économique risque d'accélérer le décrochage des entreprises les moins performantes. Dans le domaine des compétences, le CESER a bien noté l'articulation du plan avec les dispositifs de formation (ce point sera développé ci-après).

Une complexité qui implique un pilotage et un suivi renforcés

Ce plan correspond à un engagement massif de moyens financiers (540 M€) sur une courte durée (2 ans). Sa mise en œuvre relève d'un vrai défi, tant pour les porteurs de projets (montage de dossiers, autorisations administratives, études préalables, plan de financement...) que pour la Région (charge de gestion). Or, ces difficultés sont déjà considérables en temps normal. Elles tendent à retarder la réalisation des projets d'investissement, et ce d'autant plus lorsque la Région n'est pas maître d'ouvrage de plein exercice.

Dans ce contexte, le CESER tient à souligner les éléments suivants :

- En termes de gestion, la collectivité prévoit de recruter 32 postes afin d'assurer l'accompagnement administratif des projets. Comme il avait pu le mentionner précédemment², le CESER considère qu'une des conditions de réussite du plan reposera sur un accompagnement adapté visant à faciliter l'accès aux aides. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les réseaux d'accompagnement existants et sur les collectivités territoriales (dans la continuité du travail partenarial Régions/EPCI engagé depuis avril au titre des mesures d'urgence). L'ingénierie jouera un rôle déterminant, notamment pour les territoires qui ne disposent pas de moyens suffisants en la matière.
- En termes de gouvernance, la collectivité prévoit diverses mesures de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan :
- Le CESER considère que le pilotage du plan gagnerait à être davantage précisé, l'objectif étant de pouvoir redéployer au mieux les crédits qui ne pourront pas être consommés. Il souhaite pouvoir être informé régulièrement de l'avancée du plan, l'Exécutif envisageant à ce titre un suivi régulier. Dans l'hypothèse où la Région envisage une instance de suivi élargie, le CESER souhaiterait pouvoir en être membre.
- Le CESER a bien conscience qu'une période de deux ans est extrêmement courte en termes de mise en œuvre. La qualité du suivi sera essentielle pour éviter des dérapages dans l'utilisation des fonds. En fonction de l'avancée du plan, peut-être sera-t-il nécessaire d'envisager une prolongation de la programmation au-delà de 2022 et des paiements au-delà de 2023.

⁽¹⁾ Ces investissements immatériels sont généralement financés par des dépenses de fonctionnement.

⁽²⁾ Contribution du CESER relative au plan de relance (11 septembre 2020).

Observations relatives aux mesures du plan

Priorité • Accélérer la transition écologique et énergétique

Mesure 1 : Aides aux particuliers réalisant une rénovation BBC de leur maison dans le cadre du service public régional Effilogis (2,5 M€) qui s'adresse à tous les publics.

Mesure 2 : Caisse d'avance pour particuliers (4 M€).

En matière de rénovation thermique des bâtiments, la Région fait un important effort sur les bâtiments publics. Cet effort est moins important pour la mesure 2 pour laquelle la Région se positionne derrière l'État (Anah) avec 400 dossiers de rénovation estimés (foyers très modestes et modestes). Le CESER attendait une "massification" des rénovations thermiques et énergétiques, voire un élargissement des bénéficiaires. Si la cible restreinte des foyers modestes et très modestes peut s'entendre, celle-ci ayant été plus durement touchée par les conséquences de la crise sanitaire, le volume reste moindre. Est-il conforme à la trajectoire ADEME 2030, 2050 pour le public cible ?³ Est-ce que les publics actuels ont bien été ciblés à l'aune des enseignements tirés de la crise sanitaire ? Ne fallait-il pas se saisir de ce plan de relance pour booster le dispositif, notamment sur les passoires thermiques ? Sommes-nous dans l'incapacité de traiter plus de dossiers (ingénierie) ? Le CESER souligne également à quel point ce travail doit s'inscrire dans la durée des actions qui vont s'engager durablement.

Mesure 11: Rénovation énergétique du campus de Besançon (10,3 M€)

Mesure 12 : Rénovation énergétique du campus de Dijon (4,8 M€)

Mesure 13 : Rénovation énergétique du pôle Nord Franche-Comté (4,6 M€)

Le CESER apprécie l'investissement autour des chantiers de réhabilitation et de rénovation des campus universitaires, opérations majeures au titre du CPER et du SRESRI.

Mesure 24 : Fret ferroviaire : Modernisation du réseau ferré dédié au fret et du triage de Dijon Gevrey (4 M€).

Dans l'opération 1 (modernisation du réseau ferroviaire dédié au fret), il paraîtrait souhaitable d'intégrer des investissements liés au report modal sur les zones des ports de Chalon et Mâcon (en effet, l'opération 1 concerne en particulier la rénovation du fret capillaire dans la Nièvre). Concernant le volet "Mobilités" au sens large, le CESER note que les travaux envisagés sont des travaux prévus de longue date. C'est le cas par exemple des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des quais de la gare d'Auxerre ou de la modernisation du triage de Dijon-Gevrey.

Mesures relatives à l'économie circulaire

La multiplication par 15 du montant annuel consacré à l'accélérateur à projets économie circulaire est une très bonne nouvelle mais appelle à un point de vigilance : alors que les entreprises sont actuellement éligibles au dispositif, on parle dans la cible uniquement de collectivités et "entreprises d'insertion majoritairement". Il serait souhaitable d'élargir l'éligibilité de la mesure à l'ensemble des entreprises actrices de l'économie circulaire.

Mesure 37 : Adaptation au changement climatique / eau (10 M€)

Dans la continuité de ses avis relatifs à la gestion et préservation des milieux aquatiques et de son souhait de voir la Région s'engager plus fortement en la matière, le CESER note avec satisfaction la présence de la mesure 37 (enveloppe de 10 M€). Les travaux réalisés dans le domaine de l'eau vont également permettre de solliciter des entreprises locales : pépiniéristes, travaux publics, maîtres d'œuvre...

Mesure 41 : Aide au raccordement de panneaux photovoltaïques sur toitures de bâtiments agricoles (1 M€).

Le raccordement est une question fondamentale. En fonction des projets déposés, il sera sans doute nécessaire d'adapter l'enveloppe de la mesure 41. Par ailleurs, le développement du photovoltaïque doit être élargi aux entreprises.

⁽³⁾ Toutes les publications indiquent que la trajectoire des 500 000 logements réhabilités/ann'a jamais été atteinte (voir notamment un article récent : https://www.climatico.fr/post/les-rat%C3%A9s-de-la-r%C3%A9novation-%C3%A9nerg%C3%A9tique-enfrance-font-d%C3%A9bat).

Mesure 46 : Démonstration et promotion de la faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle - volet acquisition (4 M€).

Cette mesure vise à permettre l'acquisition directe de forêts par la Région (ou par un groupement forestier dédié à créer) pour servir d'outils de démonstration. Elle ne répond pas à une demande des acteurs de la filière. Il aurait été préférable d'organiser une concertation en amont avec tous les professionnels de la filière.

Mesure 47: Process verts dans les entreprises (15 M€ issus du FEDER).

Priorité • Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi

Contreparties sociales et sociétales

Le CESER note que le plan comporte une dimension sociale forte qui se traduit notamment par un système de contreparties sociales et sociétales associées aux aides économiques. Pour ce faire, une charte d'engagement est prévue afin de réaffirmer des engagements sociétaux essentiels à la réussite du plan d'investissement régional. Le CESER considère néanmoins que le projet de charte présenté en annexe 2, par sa complexité, peut nuire à l'urgence des situations. Il estime qu'il conviendrait de le faire évoluer.

Formation

Le CESER note la complémentarité du plan avec les politiques de formation de droit commun. À ce titre, le rapport indique qu'en complémentarité du plan, la Région se fixe une feuille de route autour des trois axes suivants :

- L'adaptation des compétences aux besoins émergents pour accompagner les entreprises et les acteurs locaux vers l'économie de demain.
- L'adaptation de ses priorités de formation en direction des plus vulnérables, et notamment des jeunes, en cohérence avec le plan de l'État.
- La veille et l'expérimentation pour favoriser les innovations sociales.

Le CESER apprécie la place du volet "Formation" dans ce plan, auprès des demandeurs d'emplois et des jeunes. À ce titre, il souligne l'intérêt des actions visant à adapter l'offre de formation aux besoins des publics vulnérables, notamment les jeunes, et la prise en compte des besoins des salariés. Il attire l'attention sur la nécessité de lier économie et formation tout au long de la mise en œuvre de ce plan d'accélération de l'investissement régional. Comme il l'avait mentionné dans sa précédente contribution, il considère qu'il "convient que l'ensemble des acteurs soient investis dans la réussite des réponses à ces enjeux. La dimension économique doit combiner et intégrer de multiples thématiques et enjeux, notamment formation, recherche et innovation en mobilisant d'autres moteurs de développement".

Agriculture

Les orientations et les mesures liées au PCAE, aux ressources en eau et aux investissements dans les locaux sont satisfaisantes. En fonction de l'utilisation des moyens, il sera sans doute nécessaire de redéployer les crédits entre certaines mesures dédiées à l'agriculture.

Mesure 49 : Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée (FRTED) (20 M€)

Des fonds importants sont prévus pour le soutien à la décarbonation de l'économie à travers ces mesures auxquelles s'ajoutent les aides issues du Plan de relance Industrie. Les incitations par les pouvoirs publics en faveur de la décarbonation sont fortes mais les entreprises ont encore du mal à adhérer. Il faut noter que ces projets sont également éligibles à un financement dans ce plan à travers la mesure 61 "Investissements des PME : équipements et immobilier".

Mesure 53 : Accélération des projets Hydrogène (10 M€)

Le CESER considère que cette mesure est intéressante. Il estime néanmoins que cette filière peine toujours à se structurer. Comme il l'avait mentionné dans son avis relatif à la feuille de route pluriannuelle relative au soutien à la filière hydrogène (2019), il regrette "que ne soit pas clairement explicité comment se fait concrètement la mise en réseau des acteurs académiques et économiques à l'échelle régionale, notamment dans le volet gouvernance, qui en l'état relève plus d'une animation et d'une collecte d'informations par les acteurs institutionnels (Région, AER et pôle de compétitivité) que d'une gouvernance opérationnelle d'un projet partagé entre acteurs de terrain."

Le CESER regrette que le soutien à la recherche affiché par la Région dans ce plan d'accélération de l'investissement ne concerne qu'en majeure partie la filière hydrogène. Dans sa précédente contribution, il soulignait l'occasion pour le Plan de relance régional de faire de la région "un laboratoire expérimental articulant et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un "franchissement de la transition écologique". Il soulignait que "L'Université de Bourgogne-Franche-Comté pourrait être placée au cœur des axes stratégiques de la région, une "université fédérale de la transition écologique". Or, l'hydrogène n'est pas le seul thème de recherche sur la transition écologique, loin s'en faut (agro-écologie, autres sources d'énergies renouvelables, gestion des espaces naturels ou anthropisés...).

Mesure 57 : Fonds territorial pour l'Économie sociale et solidaire (ESS) - (6 M€)

Le CESER salue l'importance de l'enveloppe dédiée à l'ESS. Néanmoins, il estime que la mesure 57 n'est pas assez claire. Elle annonce "la prise de participation dans des SCIC locales." Or, il existe plusieurs modèles de structurations coopératives. La mesure devrait être étendue au-delà des SCIC, car l'ESS est beaucoup plus large en termes juridiques.

Mesure 61: Investissements des PME: équipements et immobilier (15 M€ de FEDER)

Le CESER approuve cette mesure de soutien aux investissements mobiliers et immobiliers des PME avec une enveloppe non négligeable de 15 millions d'euros qui vient abonder la mesure du FEDER déià existante pour laquelle les crédits étaient épuisés.

Il note que le principe de régime d'aide d'États dit RDI (Innovation), auquel il est fait mention dans plusieurs endroits du document, semble intéressant et important à développer pour permettre le financement de certaines actions considérées comme difficiles avec du FEDER aujourd'hui.

Priorité • Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion territoriale

Mesure 73 : Couverture universelle THD (4 M€)

Mesure 76 : Soutien à des projets numériques d'envergure (8 M€)

Mesure 82 : Numérique - immobilier (15 M€ de FEDER)

Mesure 83 : Numérique - matériels et usages, dont notamment e-santé et e-tourisme (3 M€ de FEDER)

Les dispositifs d'accompagnement à la transition numérique des entreprises ne semblent pas totalement adaptés aux enjeux. Ils sont principalement axés sur les infrastructures et l'immobilier (mesure 73, 76 et 82). Seule la mesure 83 est consacrée aux matériels et aux usages, sur une cible privilégiant a priori l'e-santé et l'e-tourisme.

La mesure 76 prévoit le soutien de 3 projets numériques d'envergure portés respectivement par l'Université de Bourgogne, le CHU de Dijon et l'UTBM, mais il serait souhaitable que le cofinancement du futur EDIH BFC (hub d'innovation numérique - guichet unique d'accompagnement à la transition numérique des PME industrielles), voulu par l'Europe, apparaisse également dans ce plan.

Mesure 77 : Plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens boursiers (2^{nde} et 1^{re} année CAP) - (4,2 M€)

Le CESER apprécie l'effort de la collectivité sur le plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens. Il souhaite néanmoins que la Région étudie la possibilité d'élargir ce dispositif à tous les lycéens, et que le matériel pour la durée des études soit prêté ou donné à la fin des études, selon son obsolescence. En outre, il souhaite que les modalités de prise en charge financière soient les plus simples possibles, un critère de dégressivité étant envisagé selon le niveau de bourse.

Le CESER regrette toutefois la faible place laissée à l'investissement dans la formation à l'utilisation des outils numériques. Dans une précédente contribution, il soulignait l'importance de la formation aux outils. "Le plan doit (...) prendre en compte des fragilités que renforce la crise sanitaire : disparités en réseaux et équipements informatiques, formation et innovation dans la formation aux outils pédagogiques". En effet, le confinement a mis en exergue les grandes disparités dans la maîtrise des compétences et savoir-faire numériques en fonction des territoires, des publics et des établissements de formation.

Mesure 78 : Acquisition d'équipements numériques pour l'enseignement des formations sanitaires et sociales. (0,5 M€)

Mesure 79 : Acquisition d'équipements informatiques par les CFA. (1 M€)

Mesure 81: Appel à projets "équipements pédagogiques et numériques 2021" pour l'enseignement supérieur. (0,8 M€)

Le CESER approuve ces trois mesures.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à la majorité - 42 voix pour, 25 contre et 13 abstentions.

Déclaration de Silvère Denis, au nom de BFC Numérique

Une grande déception du secteur numérique, malgré le contexte, rien sur l'accompagnement de "l'économie numérique". Notre région semble déconnectée de la réalité. Nous attendions de ces moyens exceptionnels une opportunité de développement d'activités et d'emplois durables sur notre territoire, capables de répondre en partie aux défis économique, démographique et social auxquels notre région doit faire face. Le développement du secteur économique et la transformation de l'ensemble de l'économie en est un vecteur.

Déclaration de Caroline Debouvry, au nom de la CPME BFC

Madame la vice-présidente,

Monsieur le président,

Mes chers collègues,

La CPME BFC est bien consciente de l'effort réalisé par le Conseil régional BFC en matière d'investissements.

Pour autant, dans le contexte actuel, l'aide à l'investissement matériel ne sera pas suffisante, si elle n'intègre pas une part d'investissement immatériel à savoir R&D, recrutement, formation, ingénierie, etc.

Rappelons que nos PME sont déjà au quotidien mobilisées par leurs besoins immédiats ; chose encore plus vraie en cette période de crise.

Si tant est qu'elles soient en capacité d'initier de nouveaux projets générateurs d'investissements, elles ne sauront en assumer les autres besoins.

Sur le sujet spécifique de l'ingénierie, il est indispensable de mettre en place un dispositif qui permettra l'éclosion de projets. Pour cela, l'actuel dispositif d'aide au conseil peut être le cadre support. Il conviendra d'en adapter le règlement d'intervention en l'ouvrant à l'ensemble des entreprises. En effet, aujourd'hui, seules les entreprises relevant du secteur de l'industrie peuvent en bénéficier.

Investir est un projet global qui ne peut se limiter à du bâtimentaire ou du matériel.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la FIBOIS

La forêt subit depuis plusieurs années des crises climatiques et sanitaires très sévères qui touchent de nombreuses essences (épicéa, frêne, buis, hêtre, chêne...) de nos peuplements forestiers régionaux et ces crises répétées ont et auront pour longtemps des impacts sur le devenir de nos récoltes en qualité et en quantité.

Ces derniers mois, la crise du Covid-19 s'ajoute à nos difficultés et en même temps nous apprenons la fin programmée d'approvisionnements en bois de grands clients en particulier pour le bois d'industrie et les connexes de scierie sans occulter la douceur de ces derniers hivers qui a limité fortement les livraisons de plaquettes forestières. Tous les acteurs de la filière forêt-bois rencontrent de fait des problèmes techniques et économiques.

La profession a, dans ce contexte difficile, toujours eu une écoute attentive et un soutien indéfectible du Conseil régional et de l'État via la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

Concernant le Plan d'accélération de l'investissement régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Interprofession FIBOIS BFC note avec satisfaction la prise en compte de plusieurs de ses besoins exprimés qui se traduisent par les mesures 44 et 45.

Par contre, concernant la **Mesure 46** (Démonstration et promotion de la faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle) qui vise à permettre l'acquisition directe de forêts par la Région (ou par un groupement forestier dédié à créer) pour servir d'outils de démonstration, nous sommes au regret de dire que **cette mesure ne répond pas à une demande des acteurs de la filière** sachant d'autant plus qu'elle est inscrite dans le chapitre "Promotion et soutien à la filière forêt-bois" et qu'elle est dotée **d'une enveloppe de 4 millions d'euros soit 40% du montant affecté à la filière !** Il aurait été préférable de mettre en place un label identifiant les forêts remarquables de notre région répondant à une gestion forestière multifonctionnelle et **il en existe au niveau de notre territoire**.

Ce label pourrait être construit sur le modèle, par exemple, de celui des "Jardins remarquables"* ou sur celui des "Forêts d'exception" de l'Office national des forêts qui concerne 17 forêts au niveau national dont la forêt domaniale de Val Suzon qui se situe, sur 2 101 ha, sur les communes de Darois, Étaules, Messigny-et-Vantoux, et Val Suzon.

Toutefois, comme cette mesure 46 est fléchée filière forêt-bois, la profession propose au Conseil régional de confier à FIBOIS BFC l'organisation et l'animation d'un groupe de travail qui pourrait se composer des acteurs de l'amont de la filière (ONF, Communes forestières, CRPF, Syndicat, Experts forestiers, Coopératives forestières, PEFC...), de représentants de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), du Comité régional du tourisme (CRT), des Parcs naturels régionaux...

Ce groupe de travail aurait pour mission de définir les actions à conduire, et leurs mises en œuvre, **pour disposer et faire connaître à court, moyen et long terme** des forêts répondant à une gestion forestière multifonctionnelle équilibrée, forêts qui seront alors de véritables outils de démonstration pour de nombreux publics de notre région. Ces forêts devront être réparties au niveau de tous les départements de notre région.

*Ce label distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Il est attribué par le ministère de la Culture et donne lieu à divers avantages, notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Ce plan d'investissement comporte des mesures positives. Nous partageons les grandes orientations de ce plan sur l'accélération des transitions écologiques et énergétiques, le soutien à l'emploi et à l'économie, l'investissement dans la cohésion sociale et territoriale.

Des noms, un choix

Toutefois la CFDT s'interroge sur l'évolution des dénominations de ce plan. On est passé d'un plan de relance en juin, puis par un plan Rebond dans l'été pour aboutir à un plan d'accélération des investissements. Loin d'être seulement un jeu de mots, ces dénominations ont du sens. À ce jour le document qui a été transmis au CESER est une longue suite de 102 mesures d'investissement complétée par une charte sociale quadripartite d'engagement. Or, si nous apprécions cette démarche élaborée dans le cadre du dialogue social territorial et nous nous félicitons de ces mesures d'investissement qui doivent participer au rebond nécessaire après la période d'arrêt de l'économie liée à la crise sanitaire, nous jugeons cette liste insuffisante à elle seule.

En effet, un plan qui dépasse la distribution de fonds et permette à la vie sociale et économique de rebondir doit s'appuyer sur les énergies individuelles et collectives. C'est ce qui manque, comme le souligne l'avis rendu par le CESER. Reprenons quelques aspects.

Un pilotage stratégique pour mobiliser

Comme l'indique la contribution du CESER adoptée le 11 septembre dernier, pour un plan de rebond capable de préparer l'avenir, la région doit assumer son rôle stratégique de cheffe de file. Elle aura à mobiliser et responsabiliser les acteurs. Ce pilotage doit être précisé, il doit permettre un suivi et une évaluation permanente qui permette une grande souplesse et apporte les corrections nécessaires. Nous sommes en effet dans une situation inédite qui nécessitera ajustements et adaptations permanents.

Accompagner

Comme la CFDT l'avait indiqué en septembre dernier, l'accompagnement est la deuxième condition incontournable pour assurer un accès effectif aux aides financières aux entreprises, mais aussi aux mesures de soutien aux salariés dans la période de difficultés terribles qui s'ouvre. Accompagnement des entreprises par les réseaux existants ; accompagnement des territoires en particulier dans le cadre de mise en place de projets de transitions énergétiques ; accompagnement des salariés par des mesures existantes à renforcer (Conseil en évolution professionnelle) ou à mettre en place sans attendre telles des cellules de reclassement. Ces accompagnements devront se faire par les réseaux en place labellisés par le Conseil régional pour assurer la conformité aux orientations annoncées et assurer un accueil de base à tous et en aiguillant si nécessaire vers les organismes compétents.

Pour mettre en œuvre le pilotage et l'accompagnement, le Conseil régional devra mobiliser les fonds nécessaires. Ces fonds ne se situent pas dans le cadre de fonds d'investissement mais ils devront être mobilisés pour une réussite.

Enfin, quatre remarques

- 1- Un des axes du plan est de "**soutenir l'emploi** sous toutes ses formes". Dans cette période de crise, l'économie gagnante, c'est celle des plates-formes et des GAFA. Il n'y aura pas de jour d'après idyllique. Nous ne pourrons en sortir que si les acteurs se mobilisent. Dans un tel contexte nous ne pouvons donc pas accepter de relancer l'emploi "sous toutes ses formes" et surtout pas sous n'importe quelle forme. On connaît ce que nous réserve l'Uberisation de la société et nous le refusons.
- 2- Le terme de **relocalisation** revient régulièrement dans ce plan et les avis du CESER. Nous devons sortir du slogan et mesurer ce que ce terme veut dire et surtout quelle réalité, quelles conditions, quels besoins il recouvre.
- 3- Dans le cadre **des transitions** énergétiques, la rénovation thermique des logements, et le développement de l'hydrogène sont des axes forts. Rappelons que l'habitat dans notre région est un des plus vulnérables (2° rang national), renforcé par des inégalités territoriales dont il faudra tenir compte. Il est donc nécessaire de mesurer les effets de tels choix dans notre région, de mobiliser les acteurs, de s'assurer de la réalité des effets des mesures prises. C'est urgent quand on sait que 75% des rénovations effectuées entre 2014 et 2016 n'ont pas débouché sur un changement d'étiquette dans le diagnostic de performance énergétique.
- 4- **Sur la conditionnalité des aides,** la meilleure manière de s'assurer que les fonds versés correspondront bien aux objectifs définis, c'est de mettre en place des dispositifs pour rendre l'utilisation des fonds transparente, et que l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation participent à ces dispositifs. Ces points nécessiteront aussi des travaux du CESER.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

"Le plan de relance régional", comme le plan de relance de l'État donnent des aides importantes aux entreprises. La CGT n'est pas hostile par principe à ce que les entreprises perçoivent des aides dès lors que les objectifs prioritaires de celles-ci sont la réindustrialisation, la reconquête de l'industrie, de l'emploi et non pas une simple recherche d'amélioration de la compétitivité, ni d'abaissement des coûts.

Malgré tout, on remarque qu'il s'agit encore une fois en région comme au niveau national d'une politique de l'offre qui est mise en œuvre dans les différents plans de relance, alors que nous pensons qu'une relance efficace doit se faire avec une politique de la demande.

Or, dans ce débat sur la relance, il faut rappeler que celles et ceux qui font vivre notre pays au quotidien, ce sont les

jeunes, les actifs, les retraités, les privés d'emploi, et bon nombre d'entre eux expriment le rejet d'une politique qui nous ramène au monde d'avant.

Elles et ils attendent des actes forts en matière d'emploi stable et durable, d'augmentation des salaires et des pensions, de réduction du temps de travail pour travailler moins, pour travailler mieux et travailler tous! Si ces points ne concernent pas directement le Conseil régional, ils concernent l'État. C'est pourquoi il nous semble important de rappeler ici que le plan de relance annoncé par le gouvernement, ne prévoit rien sur l'augmentation des salaires, des pensions et retraites, rien sur la réduction du temps de travail.

Pour revenir aux aides aux entreprises, il nous semble indispensable de contrôler et conditionner les aides. La CGT se félicite du dialogue qui a pu s'instaurer pendant l'été et ensuite tout au long du mois de septembre entre l'État, la Région et les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, permettant d'arriver à un projet de charte d'engagement et une déclaration d'engagement sociétaux, qui devra être remplie par chaque entreprise sollicitant des aides régionales, même si elle ne va pas à notre avis suffisamment loin en termes de conditionnalités et de contrôles. La CGT suivra ce dossier et sera exigeante pour le suivi des aides versées et des chartes signées par les employeurs.

Dans le projet d'avis du CESER, il est indiqué que "le projet de charte présenté en annexe 2, par sa complexité, peut nuire à l'urgence des situations". La CGT considère qu'au contraire, pour une bonne utilisation des fonds publics, pour s'assurer de leur efficacité, il faut des contrôles, des conditionnalités et un dispositif de suivi associant les partenaires sociaux.

Compte tenu de ces remargues, la CGT votera contre l'avis du CESER.

Déclaration d'Yves Bard. au titre de la commission Cadre de vie-Société

La commission Cadre de vie-Société a pris note du plan d'accélération de l'investissement régional et regrette que le travail qu'elle a conduit sur les attentes du secteur associatif n'ait pas été entendu.

Si les investissements permettent d'agir à moyen terme et sont nécessaires, ils n'ont que peu de sens face à des organisations qui rencontrent des difficultés et ne peuvent se projeter au-delà de quelques mois. La situation est actuellement très critique pour les associations, notamment, qui ont davantage besoin d'aides supplémentaires à celles déjà attribuées, pour leur fonctionnement.

Les difficultés liées à l'assèchement des trésoreries vont impacter directement les emplois salariés. En effet, nombre d'associations n'ont pu organiser les évènements qui leur permettent habituellement de rassembler des fonds pour leur fonctionnement, en lien direct avec la covid 19.

Cette crise sanitaire est en train de provoquer un bouleversement sociétal d'ampleur jamais égalée, ce qui renforce l'opacité et l'incertitude dans l'avenir. S'il ne fallait prendre qu'un seul exemple, en quelques jours les habitudes de travail des uns et des autres ont été balayées au profit du télétravail ou du travail à distance.

Tracer un cap et le tenir est assurément ce qu'il faut faire au cœur de la tempête mais encore faut-il avoir une boussole en état.

Depuis 7 mois, la boussole est cassée et nous naviguons sur des mers inconnues sans visibilité.

Il apparaît clairement aujourd'hui que les réponses d'hier ne seront pas celles de demain.

Comment, dans de telles conditions, tout miser sur l'investissement ?

Cela revient à sacrifier le présent, les femmes et les hommes du présent, au profit d'un hypothétique avenir plus qu'incertain

La stratégie de mandat reposait sur trois piliers : pour faire court, l'économie, l'environnement et le vivre ensemble. C'est bien sur le tissu associatif que repose ce dernier pilier. C'est le grand sacrifié de ce plan d'accélération des investissements.

Merci de votre attention.

Déclaration d'Yves Bard, au titre de l'U2P

Je change de casquette, en prenant celle de partenaire social que je suis par ailleurs au titre de l'U2P, pour m'étonner que l'on ait pu analyser la charte en commission Économie-Emploi dont on vient de beaucoup parler alors même que la version finale n'a été transmise par le cabinet de la présidente que le vendredi 2 octobre à 20h51.

Déclaration d'Hubert Belz, au titre de la Fédération des entreprises d'insertion - URAI - Chantier école

Au-delà du soutien immatériel aux associations qui peut faire défaut dans le contexte actuel et qui ne trouve pas réponse dans le présent rapport, nous saluons le fléchage en investissement fait vers l'ESS, l'économie circulaire, les déchets et bio-déchets...

L'identification de l'IAE comme acteur incontournable de l'économie circulaire (mesure 35) mérite d'être soulignée, particulièrement dans le contexte actuel et face aux défis et enjeux climatiques, environnementaux... auxquels nous devons répondre.

Si comme l'indique le CESER, les entreprises du secteur ne sont pas citées comme objectif cible dans l'économie

circulaire, elles n'en sont pas pour autant exclues. Pour notre part nous considérons que les enjeux en investissement pour les IAE qui œuvrent et œuvreront en la matière ne sont pas de même nature que les géants du secteur (Veolia, Suez, Derichebourg... et leurs filiales).

Loin de tout enjeu capitalistique, notre principale préoccupation reste celle de répondre au mieux aux besoins et problématiques locales, en partenariat avec les collectivités locales.

Déclaration de Sophie Genelot, au titre du CRAJEP

Le CRAJEP BFC souhaite s'associer aux remarques exprimées dans la déclaration de la commission Cadre de Vie-Société lue tout à l'heure par son président, à propos de l'insuffisance de la prise en compte de la vie associative dans ce plan d'accélération de l'investissement régional.

Il regrette notamment que dans son plan, la référence à l'investissement immatériel dont il est fait état à la page 2 du rapport ne concerne pas les associations, comme il nous l'a été confirmé par les services de la Région.

Nous regrettons également que, dans son texte, le Conseil régional ne propose seulement que "de **maintenir** ses services publics et ses politiques publiques relevant de la section de fonctionnement dans le prochain budget" (comme cité dans le rapport page 2).

Nous pensons que, compte tenu de la crise sanitaire et sociale actuelle et de ce qu'elle fait subir au monde associatif, il conviendrait que le Conseil régional augmente son soutien aux services et politiques publics.

Ces réserves relatives à ce plan d'accélération de l'investissement régional étant, à notre avis, insuffisamment retranscrites dans le rapport qui nous est proposé, en conséquence, nous nous asbtiendrons sur ce rapport.

Déclaration de Daniel Sirugue, au titre du Conservatoire d'espaces naturels de BFC

Mesure 46. Démonstration et promotion de faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle – volet acquisition. Cette mesure sur la création d'un fonds d'investissement régional pour l'acquisition de forêts par les collectivités, les groupements forestiers, les conservatoires voire les citoyens, va dans le bon sens en créant des vitrines de la valeur patrimoniale des forêts de BFC pour une gestion durable. Il faut sauver les dernières forêts anciennes ou ce qu'il en reste!

On ne peut que féliciter le Conseil régional pour cette mesure qui est en phase avec la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 qui est en cours d'élaboration.

Déclaration de Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement et du développement durable

Après la mise en place et une contribution au plan d'urgence, la Région s'engage dans un plan d'accélération massif de l'investissement au service de la relance et du rebond de l'économie régionale. L'accélération est conséquente, elle est à saluer. La nuance entre relance et rebond n'est pas neutre, elle est emblématique et doit s'entendre sur la réorientation en profondeur de l'économie régionale. Face à une crise qui va durablement impacter nos comportements et nos modes de vie, ce plan doit nous faire prendre le virage d'ambitions affirmées. L'investissement dans l'expérimentation a toute sa place, à ce titre la mesure 46 de gestion forestière multifonctionnelle, démonstrative, tente de répondre aux attentes exprimées par bon nombre d'acteurs de la société civile.

La Région vient de voter son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Les rebonds attendus doivent s'appuyer sur le SRADDET, que ce dernier ne soit pas seulement une tendance mais une réalité concrète. Il s'agit d'accélérer sa mise en place, d'en assurer la promotion, d'en assumer son application et de faire que l'ensemble des territoires, notamment ruraux, bénéficie de la même capacité d'ingénierie territoriale, pour porter en leur sein, les réorientations nécessaires des transitions sociétale, écologique, énergétique et numérique et faire de la transition écologique et solidaire une réalité territoriale.

Parallèlement à ce plan d'investissement, il va falloir soutenir l'investissement immatériel permettant la réalisation concrète des ambitions et mesures envisagées. Le besoin en ingénierie complémentaire est énorme, à titre d'exemple comment la région peut-elle mobiliser les 20 millions d'euros annoncés et affectés (mesure 21) au déploiement de l'énergie solaire dans les lycées publics et ce d'ici fin 2022 ? Il est nécessaire de s'assurer que les enveloppes affectées pourront être mobilisées. Par ailleurs les enveloppes annoncées, par mesure au sein des priorités, seront-elles fongibles entres elles ?

Pour réussir la transition énergétique, au sein de l'ensemble du périmètre régional, il est également primordial de passer du stade de l'expérimentation à celui d'une présence généralisée des SPEE, Service de proximité d'efficacité énergétique, véritable outil de promotion de la rénovation énergétique, en proximité des habitants, afin d'atteindre une massification importante des projets de rénovation thermique du bâti et de répondre à l'objectif d'une région à énergie positive à l'horizon 2050. L'investissement en capital humain devra être un axe structurant du budget primitif 2021 en soutien aux objectifs de ce plan d'accélération de l'investissement.

SRADDET, SPEE, investissements en ingénierie, capital humain et formation, des niveaux d'intervention différents complémentaires et nécessaires à la réussite des ambitions portées et des nouveaux chemins à tracer en soutien à l'économie régionale et à la réorientation de nos modèles productifs.

Déclaration de Françoise Bévalot, au titre de la COMUE BFC

Au-delà de l'avis qui vient d'être présenté, je souhaiterais formuler quelques commentaires.

Le plan de relance a évolué vers un plan d'accélération de l'investissement qui se traduit par **une juxtaposition de mesures**. Si les mesures relevant de la transition écologique s'inscrivent dans la stratégie arrêtée par le SRADDET, il est en revanche difficile pour d'autres de se référer à une vision politique. Tel est le cas des mesures dédiées à l'industrie : Quelle stratégie d'industrialisation dans une région qui se considère encore comme la première région industrialisée par tête d'habitants ? Quelle ambition ? Quelles priorités ?

Juxtaposition de mesures financières, juxtaposition de mesures sectorielles, juxtaposition d'acteurs, d'économie

La relance ne peut être limitée aux seules mesures financières mais nécessite de faire évoluer les pratiques, elle est notamment dépendante de la capacité des acteurs à s'inscrire au sein d'une coopération élargie. Comment est-il prévu d'impulser cette évolution ? De favoriser les interactions, d'associer les citoyens ?

Tout le monde s'accorde sur la nécessaire recomposition des chaînes de valeur, sur la nécessaire structuration des écosystèmes dans lesquels s'intègrent les entreprises, sur la nécessaire connexion des entreprises à leur territoire. Concrètement, comment la BFC prend-elle en compte ces enjeux ? Comment sont engagés ces chantiers ? Plus précisément, comment sont aujourd'hui mobilisés et responsabilisés les acteurs de l'ESRI ? En effet les établissements d'ESRI ne sont présents dans ce plan d'accélération que par des opérations immobilières, mais il n'est pas fait référence aux missions de service public d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Enfin, dans le cadre de l'industrie horlogère, est-il envisagé d'élargir le périmètre de l'écosystème à l'échelle transfrontalière, celle de l'Arc jurassien ?